

Département
NORD
Canton
GRANDE-SYNTHÉ
Commune
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/ 153

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**RENOUVELLEMENT DE BAIL A FERME
VILLE/M. LELIEUR**

3.3 - LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article **L411-50** du Code Rural relatif au droit de renouvellement et de reprise des baux ruraux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu la décision n° **2015/136** du **24 septembre 2015** décidant de conclure un contrat de bail à ferme avec Monsieur **Christophe Lelieur** pour les parcelles cadastrées **section ZB 12 et 13 p** sises sur la commune de Bourbourg et d'une superficie totale de 5 ha 61 a 75 ca de terres de labour et de prairies,

Considérant que le bail à ferme conclu en 2015 est arrivé à échéance,

Considérant qu'à défaut de congé, il s'opère un nouveau bail d'une durée de 9 ans,

DECIDE :

Article 1^{er} : De prendre acte du nouveau bail à ferme conclu avec Monsieur Christophe Lelieur, pour les parcelles cadastrées section ZB 12 et 13 p, sises sur la commune de Bourbourg, d'une superficie totale de 5 ha 61 a 75 ca.

Article 2 : Le bail est conclu pour **9 ans, du 10 novembre 2023 au 10 novembre 2032**. Les conditions du contrat restent identiques aux conditions initiales.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Prefet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **28 NOV. 2023**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **28 NOV. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **28 NOV. 2023**



Bertrand RINGOT